DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Demande de subvention Association AKDMY Nord Salsa

Délibération N°PLV 25-03-13a

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-un mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 15 mars 2024. Mme Christelle FOUCAN-BARBE en sa qualité de 1ère adjointe et par délégation du Maire, assure la présidence de la séance.

23 élus étaient présents :

~~M. HUBERT Jean Marie~~ ***Absent procuration donnée***	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	~~M. CERCI Bernard~~ ***Absent procuration donnée***	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France Lise~~ ***Absente procuration donnée***	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue ***à partir de 18h34***	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~ ***Absente procuration donnée***	~~M. ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

6 élus étaient absents :

M. HUBERT Jean-Marie	M. CERCI Bernard	Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania

4 élus étaient représentés :

→ M. HUBERT Jean-Marie représenté par Mme FOUCAN-BARBE Christelle
→ M. CERCI Bernard représenté par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
→ Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise représentée par Mme ROQUES Yvelise
→ Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250321-25-03-13a-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

M. Anselme GUSTAVE donne lecture du rapport du Maire et explique que :

La commune a été saisie de la demande de subvention suivante :

- Association AKDMY Nord Salsa : demande de subvention dans le cadre du festi'kréyol danses (festival de danses créoles) du 11 au 13 juillet 2025.
  - Budget prévisionnel de la manifestation 80 000 € ;
  - Demande de subvention 10 000 € ;
  - Autres contributeurs sollicités (Etat, Région, Département, CANGT)
  - Recettes attendues sur la vente de produits 12 000 €
  - Autres demandes :
    - Logistique pouvant être mise à disposition (matériel de sonorisation, de vidéo projection, etc.)
    - Logistique nécessitant l'achat de prestation (chapiteaux, chaises, …)

L'instruction de cette demande au regard du règlement du subventionnement aux associations (délibération N° PLV 22-05-44 en date du 20 mai 2022) a amené l'analyse suivante :

Demandeur	Territoire communal	Type d'aide sollicitée	Montant escompté €	Aide maximale prévue par le règlement	Aide accordée par le conseil (proposition)	RMQ
AKDMY nord Salsa	OUI	Fonctionnement + exceptionnelle (manif) + bonus (projet)	10 000 €	3 000 € + 1 500 € + 800 €	5 300 €	Cumul des aides au fonctionnement + exceptionnelle + bonus (portée projet)

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° PLV 22-05-44 en date du 20 mai 2022 portant règlement du subventionnement aux associations ;

Le Conseil Municipal après échanges et débats, à l'unanimité des présents :

DECIDE :

Article unique : attribuer une subvention de cinq mille trois cent euros (5 300 €) à l'AKDMY nord Salsa.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 21 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250321-25-03-13a-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025